



Municipalité  
de Saint-Nazaire

# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

## **AVIS PUBLIC**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2026 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

### **AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

- 1.** Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester a adopté le projet de règlement #300-2026 intitulé : « Projet de règlement numéro 300-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.
- 2.** Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 avril 2026, à 19h20 à la Salle du Conseil, situé au 57 rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
- 3.** Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 61-A rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, aux heures normales d'ouverture.
- 4.** Qu'au cours de cette rencontre publique, le maire expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 5.** Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### **Résumé du projet de règlement :**

Le présent règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Municipalité afin d'en empêcher

le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Les normes qu'il contient visent également à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

Ce règlement vise en outre à favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés.

**DONNÉ** à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026



---

Carl Brochu  
Directeur général/greffier-trésorier